



COMMUNIQUE

N° 0005 /422/MINRESI/IRGM/CIPM/2025/020 DU 03 JUIL 2025

PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS D'ATTRIBUTION

**DE LA LETTRE-COMMANDE RELATIVE A L'AVIS D'APPEL D'OFFRES**  
**N° 003/AONO/MINRESI/IRGM/BIP/CIPM/2025 DU 08 MAI 2025 PORTANT SUR**  
**L'ACQUISITION ET LE MONTAGE DU MATERIEL ET MOBILIER DE BUREAU A L'IRGM**

Le Directeur Général de l'Institut de Recherches Géologiques et Minières (IRGM),  
 Maître d'Ouvrage, communique :

Conformément aux dispositions de l'Appel d'Offres National Ouvert cité en sus,  
 la Société ci-après est retenue pour l'exécution de la prestation susmentionnée et  
 selon les modalités suivantes :

ATTRIBUTAIRe	MONTANT HTVA EN FCFA	MONTANT TTC EN FCFA	DELAI DE LIVRAISON
<b>FONCHAM &amp; SONS INTREPRISE,</b> Yaoundé, Tél. 680 57 37 14	Huit Millions Trois Cent Quatre-Vingt-Trois Mille Sept Cents (8 383 700)	Neuf Millions Neuf Cent Quatre-Vingt-Dix-Sept Mille Cinq Cent Soixante-Deux (9 997 562)	Un (01) mois

Le soumissionnaire retenu doit se présenter à la Direction Générale de l'IRGM sise à Elib-Essono face BEAC, dans un délai de sept (07) jours pour souscrire sa Lettre-Commande. Passé ce délai, le Directeur Général de l'IRGM se réserve le droit d'annuler ce marché.

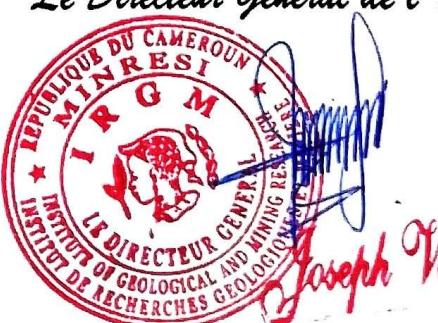
Les entreprises non retenues sont invitées à retirer leurs offres sous quinzaine, à l'exception des exemplaires destinés au Ministère des Marchés Publics, à l'Agence de Régulation des Marchés Publics et à l'IRGM (Maître d'Ouvrage). Faute de quoi, lesdites offres seront détruites sans qu'il y ait lieu à réclamation.

Par ailleurs, le présent communiqué tient lieu de « main levée » de la caution de soumission des prestataires non retenus.

*Le Directeur Général de l'IRGM*

Copies :

- JDM/ARMP pour publication ;
- Minmap ;
- ARMP ;
- CIPM ;
- Archives.



*Joseph Victor Hell*